

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-271

présenté par
M. Salen

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 76, insérer l'article suivant:****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Le Gouvernement remet au Parlement un rapport, au plus tard le 1^{er} juin 2014, sur le programme d'investissement d'avenir permettant d'identifier le rôle précis de tous les partenaires, de tracer les principales lignes stratégiques de ce programme et de définir des méthodes pratiques de mise en œuvre de ce programme.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le programme 411 du Projet de Loi de Finances 2014 prévoit la création d'un Programme d'Investissement d'Avenir d'un montant global de 100M€. Selon le Gouvernement ce programme « a vocation à amorcer de nouveaux projets en proposant des partenariats innovants, à grande échelle, entre acteurs publics et privés. La mise en œuvre de ce programme passe par des appels à projets ciblés, dont les réponses obtenues sont analysées par un jury indépendant : les projets retenus pour leur caractère innovant pourront alors bénéficier d'un financement du PIA. »

Ces projets devront traduire l'émergence de « politiques de jeunesse intégrées », ayant l'ambition de traiter de manière globale la problématique des jeunes à l'échelle d'un territoire. L'objectif affiché est d'inciter les acteurs locaux (associations, entreprises, services de l'État...) à concevoir des politiques de jeunesse partenariales. Pour mener à bien ce projet, le commissariat général à l'investissement devrait s'appuyer sur le ministère mais aussi sur l'ANRU.

Or, concernant l'affectation de 100M€ au titre des investissements d'avenir : les axes de travail sont des domaines dans lesquels les régions sont déjà fortement engagés, au regard de leurs compétences. Ce programme est mis en place sans que le Gouvernement définisse l'utilisation

rationnelle et effective de ces crédits. L'enjeu principal va être de mobiliser les entreprises sur des sujets sur lesquelles elles s'investissent peu (comme le décrochage scolaire) ce qui pose, là aussi, la question de la méthode employée.

Pour ces raisons, il apparaît essentiel que le Gouvernement remette un rapport permettant de mieux cadrer l'emploi des fonds prévus pour le Programme d'Investissement d'Avenir qui doit faire l'objet d'un débat au niveau de la représentation nationale.